



## Lettre d'information

Contact : [carine.benayoun@u-paris10.fr](mailto:carine.benayoun@u-paris10.fr)

Numéro 21

---

### *DES NOUVELLES DE LA FIND ?*

À compter du mois de février 2016, et conformément aux statuts de la FIND, Madame Yvonne Muller, co-directrice du CDPC, assure désormais avec Madame Soazick Kerneis, le pilotage de la FIND.

Des remerciements très chaleureux sont adressés à Monsieur Marc Pichard (co-directeur du CEDCACE) qui a exercé ce rôle pendant plus de deux ans.

Par ailleurs, Madame Livia Holden (Karakoram International University – Nantes Institute of Advanced Studies) pour laquelle la FIND a apporté son expertise pour l'obtention d'une ERC (Consolidator Grant) viendra donner une conférence à Nanterre le 24 mars prochain sur le thème ; Cultural Expertise in Europe: What is it useful for?

Nous vous signalons aussi que Marie-Xavière Catto actuellement maîtresse de conférences à l'Université de Paris I, lauréate 2015 du Prix Jean Carbonnier a reçu son prix lors d'une cérémonie officielle au ministère de la Justice. Sa thèse s'intitule Le principe d'indisponibilité du corps humain, limite de l'usage économique du corps et elle a été soutenue le 1er décembre 2014 à l'Université Paris-Ouest Nanterre La Défense sous la direction de Véronique Champeil-Desplats.

Le jury a loué “les qualités d'historienne de la lauréate quand elle met en perspective l'évolution des normes juridiques depuis les débuts de la médecine moderne; d'économiste lorsqu'elle se penche sur les spécificités des tarifs de cession des produits du corps humain; de sociologue quand elle procède à la reconstitution du fonctionnement concret de certains “dispositifs normatifs” pour reprendre les mots de Loic Cadet.

Cette thèse confirme l'intérêt et l'originalité d'une approche pluridisciplinaire d'un sujet.

*CONFERENCES à NANTERRE*

CTAD-équipe Credof		
Marie-Bénédicte Dembour (Université de Brighton)	Quand les hommes deviennent des migrants	<b>24 mars 2016</b> , F 141, de 10h à 12h30

CHAD		
Livia Holden (Karakoram International University – Nantes Institute of Advanced Studies)	<a href="#">Cultural Expertise in Europe: What is it useful for?</a>	<b>24 mars 2016</b> , F 526, 14h

CEJEC 1 <sup>e</sup> conférence du cycle « Les Europe (s) en crise (s) » consacrée à la crise démocratique.		
Eric Millard (CTAD- Théorhis), Younous Omarjee, Député européen (Groupe de la gauche unitaire) et Antoine Vauchez, directeur de recherche au CNRS et membre du centre européen de sociologie et de science politique (EHESS-Univ Paris 1)	La crise démocratique	<b>25 mars 2016</b> , F352, 14h

*PUBLICATIONS RECENTES*

Sous la direction de Véronique Champeil-Desplats		
Revue des droits de l'homme n°9/2015	<a href="#">Dossier thématique : les freins à la lutte contre les discriminations</a>	Revue électronique disponible en ligne

## APPELS à CONTRIBUTIONS

Date limite : <b>1 Juin 2016</b>	
<p>Le Centre de droit privé et de sciences criminelles d'Amiens, le Centre de théorie et analyse du droit (CNRS – Université de Paris Ouest Nanterre-La Défense) et le Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique (CNRS – Université de Picardie – Jules-Vernes) organisent un colloque international sur le thème : « L'État en scènes. Théâtres, opéras, salles de spectacles du XVIe au XIXe siècle. Aspects historiques, politiques et juridiques » qui se déroulera des 14 au 16 juin aux Logis du Roy, à Amiens.</p> <p>Les organisateurs souhaitent des propositions en provenance de l'ensemble de l'Europe, à visée comparatiste et pluridisciplinaire. Celles-ci doivent nous parvenir <u>avant le 1<sup>er</sup> juin 2016, sous forme d'une présentation succincte avec son titre, indiquant précisément les sources qui assoiront la démonstration (2500 signes maximum, espaces compris), accompagné d'un court curriculum vitae de son auteur.</u> Les actes seront publiés aux éditions Lextenso.</p> <p>Argument :</p> <p>Pourquoi et comment le pouvoir s'est-il intéressé aux spectacles de théâtre ou d'opéra, sans pour autant parler d'Etat-Spectacle ? Comment les différents régimes politiques (royauté, empire, république), entre les XVIe et XIXe siècles, se sont-ils appropriés ou ont-ils rejetés les manifestations culturelles ? Trois axes d'approche de ces questions sont proposés :</p>	<p>-la première en rapport avec la matérialité des lieux de spectacles. <b>Construire un théâtre</b> nécessite-t-il une stratégie particulière ou procède-t-il d'une démarche constructive ordinaire ? La volonté du maître d'ouvrage (Etat ou cités) se manifeste-t-elle dans des programmes prévisionnels dans lesquels les contributions financières sont organisées. Sur le plan matériel, fait-on davantage appel à des innovations techniques pour accroître le plaisir du public (confort des sens) et lui assurer une meilleure sécurité (contre l'incendie) ? Comment sont choisis les architectes et les entrepreneurs de ces chantiers ? Une fois le chantier terminé, comment se gère l'entretien du bâtiment ? <b>-le fonctionnement des salles</b> est-il géré selon un processus réglementaire et policier préalable ? Selon quelles modalités juridiques, financières (subventions privées, publiques), les lieux de spectacles sont-ils administrés ? Quel est le statut des comédiens ? L'État contrôle-t-il le fonctionnement des théâtres ou autres salles de spectacle ? Exerce-t-il une surveillance quelconque à leur égard ? Quel régime politique s'avère le plus contraignant dans leur gestion ? Les administrations culturelles sont-elles gérées selon les règles communes à toute administration ? <b>-la programmation</b> dépend-elle toujours de l'administration du théâtre ou doit-elle convenir au politique en charge des affaires ? Les choix culturels sous-tendent-ils des velléités de propagande ou la libre pensée, voire l'opposition au régime en place ? Dans quelles mesures la programmation accompagnent-elles les moments politiques ? Suscite-elle des controverses dans la presse, voire des réactions vives du public ? Jusqu'où la censure parvient-elle à calmer ou à envenimer les esprits ? Comment et par quel canal la programmation se diffuse-t-elle</p>

	<p>en province ? Quels sont les publics des spectacles vivants ? Ces derniers ne sont-ils réservés qu'à une certaine élite ?  Cet appel devrait pouvoir intéresser une large communauté scientifique : historiens du droit, historiens de l'art (architecture et construction), historiens des lettres, politistes, sociologues, etc.</p>
--	---

## *DIVERS*

La COMUE Paris Lumières organise **jeudi 31 mars de 9h30 à 12h30** une demi-journée d'information sur les bourses européennes individuelles de mobilité « Individual Fellowship »  
À destination de tous les chercheurs/enseignants-chercheurs de la COMUE Paris Lumières.  
Cette demi-journée se tiendra dans l'amphithéâtre S2 (bâtiment S) de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 200 avenue de la République à Nanterre

**Inscriptions obligatoires** à ce [lien](#).

Qu'est-ce qu'une bourse européenne « Individual Fellowship » ?

Issues du programme Horizon 2020, le programme de financement de la recherche de l'Union européenne entre 2014 et 2020, et plus particulièrement du programme Marie Curie, ces bourses sont destinées aux chercheurs et enseignants-chercheurs de toutes disciplines à partir du post-doctorat. Elles financent la mobilité de chercheurs souhaitant effectuer leurs recherches dans un cadre de travail (centres de recherche, universités, entreprises...) situé en Europe ou à l'international.

La mobilité ne peut pas excéder 2 ans dans le cadre d'un départ en Europe (pays membres de l'UE + 13 pays européens associés au programme Horizon 2020) et 3 ans dans le cadre d'un départ à l'international (2 ans dans un pays tiers au programme Horizon 2020 + 1 année de retour dans un laboratoire européen).

Les financements sont alloués sous forme de forfaits, à la fois pour le chercheur (salaire du chercheur + indemnités de mobilité + indemnités familiales le cas échéant) et l'institution d'accueil à l'étranger.

L'appel 2016 sort le 12 avril prochain (date limite : 14 septembre 2016 à 17h).